



Les bons réflexes pour éviter les mauvaises surprises

De nombreuses personnes négligent de prendre des mesures élémentaires afin de se prémunir contre le vol. Ce document d'information élaboré par la Gendarmerie nationale vous rappellera les gestes essentiels de protection de votre environnement. En prenant certaines précautions, vous réduirez les risques de vols et d'agressions.

Quelles sont les menaces ?

- **Intrusion de personnes** (vol à l'étalage, vol avec violence, vol à main armée, cambriolage, effraction, vol de coffre...).
- **vols de/dans véhicules.**
- **vols par ruse** (fausses qualités, complices, demande de renseignements, autres diversions, faux étiquetages).
- **vols au « rendez-moi ».**
- **moyens de paiement frauduleux** (cartes volées ou contrefaites, chèques volés, faux chèques, fausse monnaie, chèques sans provision).

☆☆☆☆ PRINCIPES DE PRÉVENTION

- Prendre des mesures préventives pour dissuader et retarder l'action des cambrioleurs et faciliter leur arrestation.
- Réduire les effets du préjudice en cas de vol.

MOYENS TECHNIQUES pour prévenir le vol



- Installer des systèmes sécurisés sur des portes et encadrements solides.
- Installer des rideaux métalliques pleins à l'intérieur du commerce pour éviter tout arrachement par des véhicules.
- Installation de dispositifs anti-franchissement devant les entrées ou parois fragiles des bâtiments pour empêcher l'intrusion de véhicule-bélier.
- Eclairer correctement les lieux et installer un éclairage automatique puissant, détecteur de présence de nuit.
- Installer éventuellement une surveillance vidéo.
- Installer un système de télé-surveillance (incendie, intrusion) qui fonctionne même en cas de coupure du réseau électrique et téléphonique. L'information très sensible doit être transmise avec une extrême rapidité simultanément à la gendarmerie et à votre domicile par la société de télésurveillance.
- Indiquer clairement la présence et l'utilisation de systèmes et de mesures de sécurité.

HABITUDES PREVENTIVES

Relatives à l'aménagement des commerces



- Neutraliser toutes les ouvertures armées (pose de barreaux), sauf l'issue de secours anti-incendie.
- Verrouiller les portes de livraison lorsqu'aucune livraison n'est effectuée (en revanche, vérifier que cette pratique ne contrevient pas aux règles de sécurité incendie).
- Limiter le nombre d'accès au commerce.
- Placer le moins d'offiches dans les fenêtres ainsi que de présentoirs sur le comptoir. Une bonne visibilité du comptoir contribuera à décourager les voleurs.
- Placer la caisse enregistreuse bien en vue, tant des clients que des passants.
- Aménager un comptoir assez haut et assez large pour tenir les voleurs à une certaine distance et assurer une certaine protection de l'employé.
- Aménager des étagères assez basses pour permettre une bonne visibilité de l'ensemble du magasin.

Relatives à la manipulation des sommes



- Garder le minimum d'argent dans le tiroir-caisse.
- Encourager le paiement électronique.
- Demander aux clients de payer le montant exact de la transaction ou en petites coupures, dans la mesure du possible.
- Varier les heures de retrait du contenu de la caisse.
- Ne pas centraliser l'encaisse en un seul point de l'établissement.
- Lors des opérations bancaires (retraits ou dépôts), éviter l'habitude (jour, heure, itinéraire) et conserver les fonds sur soi en ayant un objet pour créer diversion (sacochette vide à la main par exemple...).
- Déposer le plus rapidement possible les grosses coupures.
- Installer et utiliser un coffre-fort de dépôt.
- Roser des offiches bien en vue indiquant qu'un minimum d'argent est conservé sur les lieux (préciser le montant : moins de 50 euros, par exemple).
- Pléger l'encaisse en relevant les numéros d'une petite liasse de billets. La liste doit être séparée de la liasse pléguée.

Relatives à la prise en compte des auteurs

- Saluer automatiquement toute personne qui entre dans le magasin. Il faut être amical et regarder brièvement droit dans les yeux.
- S'il y a une personne suspecte dans la file d'attente, demander à la personne qui la précède si elles sont ensemble. Cela incitera la personne interrogée à se retourner pour regarder l'individu en question. Cette action peut contribuer à découvrir les voleurs.
- Être vigilant avec les clients suspects ou qui semblent regarder les lieux. Surveiller les gens qui semblent flâner à l'intérieur ou aux abords du commerce. S'ils persistent, appeler la gendarmerie pour demander l'envoi d'une patrouille.

